



# La Revue des DOUANES Maliennes



Saisies de cocaïne pure

**10 KG PAR LES BMI DE BAMAKO  
ET DE BANCOUMANA**

 **38 boulettes à Kourémalé**



 **167 kg de cannabis à Koury**





**BRAMALI**



# Une entreprise citoyenne !

Bramali, plus de 38 ans au service des Maliens, vend chaque année plus de 250 millions de bouteilles, tout en investissant continuellement dans son capital humain et son outil de production pour maintenir les meilleurs standards de qualité, de santé et sécurité au travail, ainsi que réduire ses impacts environnementaux, en tant qu'entreprise citoyenne engagée auprès des communautés locales.





Samanko II (Commune du Mandé, Kati) Mali  
Tel.: +223 20 20 57 74  
www.douanes.gouv.ml  
Facebook : Douanes maliennes

## DIRECTEUR DE PUBLICATION

Inspecteur Général Amadou KONATE,  
Directeur Général des Douanes

## RÉDACTEUR EN CHEF

Sidi Mohamed ICHRACH

## RÉDACTION

Sidi Mohamed ICHRACH  
Ahmadou Cisse

## ASSISTANCE

Cdt. Sorana POTOCEANU

## PUBLICITE

Abderahmane Mohamed ISSA

Les frontières séparent...  
...les douanes rapprochent

# Sommaire

<b>EDITO</b>	<b>1</b>
<b>CONSTITUTION DU MALI</b>	<b>3</b>
<b>ACTUALITÉ DU MEF</b>	<b>4</b>
<b>ACTUALITE</b>	<b>7</b>
<b>REFORMES DOUANIERES</b>	<b>21</b>
<b>BON SAVOIR</b>	<b>23</b>
<b>LUTTE CONTRE LA FRAUDE</b>	<b>26</b>



Inspecteur Général  
Amadou KONATE,  
Directeur Général des Douanes

## Sous le signe de la coopération douanière

Le deuxième trimestre de l'année 2023 s'achève sous de bons auspices pour notre administration.

En effet, malgré un contexte difficile, les importations ont été maîtrisées et les recettes améliorées au niveau de tous les bureaux de dédouanement. Ainsi, sur des prévisions trimestrielles de 180,325 milliards de F CFA, les émissions ont atteint 191,962 milliards, soit un taux de réalisation de 106,45%. Je profite de cette opportunité pour féliciter tout le personnel et remercier nos partenaires du secteur privé pour la qualité de leur collaboration.

Sur le plan de la lutte contre la fraude, des résultats prometteurs ont été enregistrés avec des saisies significatives de cocaïne par les brigades de Bamako et de Bancoumana.

L'importance de ces saisies et les techniques de fraude utilisées nous interpellent et traduisent l'option des trafiquants d'utiliser de plus en plus notre pays comme pays de consommation ou de transit vers les pays consommateurs. La vigilance doit donc être de rigueur. Sur le même thème de la lutte contre la fraude, le service a opéré plusieurs autres saisies d'or et de viandes avariées.

Dans le domaine de la mise en œuvre des réformes de modernisation de nos procédures, notre administration a été particulièrement active au cours de ce trimestre.

Ainsi, après la signature d'un protocole d'accord à Bamako entre les Douanes du Mali, du Burkina Faso et du Niger, nous avons pris part à la rencontre de Lomé où des accords bilatéraux ont été signés ou paraphés dans le cadre du démarrage du SIGMAT entre nos pays. L'entrée en vigueur du SIGMAT contribuera à sécuriser le mouvement des marchandises dans la sous région et à faciliter les opérations commerciales.

Au titre de la coopération régionale, nous avons pris part à la réunion statutaire des directeurs généraux des douanes de la région Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC-OMD) qui s'est tenue du 5 au 8 juin 2023 à Banjul en Gambie. En reconnaissance de la diplomatie douanière déployée par notre administration, la rencontre a décidé à l'unanimité de tenir sa prochaine session à Bamako au cours de l'année 2024

Quant au projet de Centre d'Expertise Technique (CET), il connaît une nouvelle vie avec l'accélération de la phase-test désormais étendue au Bureau des Régimes Economiques. La gouvernance de ce projet est à

présent effective, les effectifs déployés sur les sites et les formations requises du personnel sont en cours d'achèvement. Vivement l'échéance de janvier 2024

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, nous saluons la signature du Décret 2023-0163 relatif aux modalités de port des grades militaires dans notre administration. Le respect de ses dispositions permettra d'améliorer l'image du service et de renforcer la discipline en son sein.

Avant de terminer, je souhaite adresser mes vives félicitations à nos jeunes collègues qui viennent d'honorer la Douane malienne à l'Ecole des Douanes Belges en terminant leur cursus parmi les meilleurs. Il s'agit de Mme Fatoumata NIAGANDOU, Mme Kadiatou TRAORÉ et M. Yahya MAIGA. Mes félicitations également à l'inspecteur Mohamed Lamine TOURE qui vient de décrocher son accréditation auprès de l'OMD en qualité d'Expert en matière de Règles d'Origine. Ces performances honorent notre administration et notre pays. C'est le Mali qui gagne.

En mettant entre vos mains ce numéro 49 de votre Revue, je vous en souhaite bonne lecture.

**Inspecteur Général Amadou KONATE**  
Chevalier de l'Ordre National

### *A retenir dans notre prochaine édition*

- ✓ | **Grande interview du Directeur Général des Douanes sur la mise en œuvre des trois orientations de M. le Ministre de l'Economie et des Finances ;**
- ✓ | **Dossier sur la Promotion de l'intégrité en milieu douanier ;**
- ✓ | **Focus sur le CET ;**
- ✓ | **Zoom sur l'As Douane.**

**VIGILANCE ET LOYAUTÉ**



# VIVE LA QUATRIEME REPUBLIQUE LA NOUVELLE CONSTITUTION PROMULGUÉE PAR LE CHEF DE L'ÉTAT



C'est fait! SE Le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat a promulgué la Constitution du 18 juin 2023, marquant ainsi la naissance de la Quatrième République du Mali.

Pour mémoire, la remise solennelle du projet de Constitution de la République du Mali à SE le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, a eu lieu, le lundi 27 février 2023, dans la salle des banquets de Koulouba en présence du Premier ministre, du ministre d'État, du Président du Conseil national de Transition, du ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions, ainsi que des membres du Gouvernement.

A cette occasion, le Pr Fousseyni SAMAKÉ, a exprimé le souhait que ce projet soit l'acte fondateur d'un Mali nouveau.

En réponse, le Président de la Transition a dit sa satisfaction pour la qualité de ce document qui prend en compte les préoccupations et les aspirations profondes du peuple Malien et qui enclenchera le renouveau démocratique de notre pays.

« Le document final, que je viens de recevoir aujourd'hui, cristallisera, à n'en pas douter, l'espoir de la nation toute entière quant à l'instauration d'une véritable démocratie », a expliqué le Chef de l'État qui reste convaincu que face « à la diversité des opinions et même des intérêts, des compromis sont possibles, des arbitrages sont tout aussi nécessaires ». Selon les précisions du Président GOÏTA, à toutes les étapes de la rédaction « de l'avant-projet de Constitution, nous avons tenu à donner un caractère pluriel et inclusif aux différentes commissions »

**« La base juridique du Mali Kouras se raffermira progressivement, mais l'édifice national ne tiendra définitivement qu'avec l'engagement de tous et de chacun »**

Source : Présidence de la République

## COOPÉRATION MALI-BANQUE MONDIALE LE MINISTRE ALOUSSÉNI SANOU SIGNE UN ACCORD DE FINANCEMENT DE 131,781 MILLIARDS DE FCFA.



***Je note avec satisfaction l'amélioration des relations de coopération entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupe de la Banque mondiale à travers la diversité et l'importance des financements récents.***



Le ministre de l'Économie et des Finances M. Alousséni SANOU et la Directrice des Opérations de la Banque Mondiale pour le Mali Mme. Clara De Sousa ont procédé à la signature de deux accords de Financement de projets pour un montant total de 200.900.000 euros, soit environ 131.781.761.600 F CFA en présence du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et Développement Durable M. Modibo KONE.

Le premier Accord de financement signé est relatif au Projet de Restauration des Terres dégradées pour un montant de 144.300.000 d'euros soit environ 94 654 595 100 de FCFA.

Ce projet a pour objectif d'accroître l'adoption de pratiques de restauration des terres dégradées intelligentes par rapport au climat et d'accroître l'accès aux opportunités de revenus.

Il couvrira 87 communes des régions de Kayes, de Koulikoro, de Ségou et de Mopti et les bénéficiaires directs sont estimés à entre 2 et 2,3 millions de personnes, principalement les jeunes et les femmes.



Le second Accord signé concerne le financement du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre doté d'un montant de 56 600 000 euros, soit environ 37 127 166 200 FCFA.

Le ministre Alousséni SANDOU s'est réjoui de la bonne qualité des relations entre la République du Mali et l'institution financière.

« Je note avec satisfaction l'amélioration des relations de coopération entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupe de la Banque mondiale à travers la diversité et l'importance des financements récents. » a dit le ministre avant d'adresser les remerciements des plus hautes autorités de la Transition au Groupe de la banque mondiale et à l'équipe pays pour leur accompagnement et leurs appuis.



## LE MINISTRE ALOUSSÉNI SANOU S'EST ENTRETENU AVEC LE PRÉSIDENT DU GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DR. MUHAMMAD SULAIMAN AL JASSER



**E**n marge des Assemblées annuelles de la Banque Islamique de Développement (BID) qui se tiennent du 10 au 13 mai 2023 à Djeddah (Arabie Saoudite), le ministre de l'Économie et des Finances M. Aousséni SANOU a rencontré le Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement Dr. Muhammad Sulaiman Al Jasser.

Lors des échanges, le ministre de l'Économie et des Finances et le Président de la BID ont exprimé leur satisfaction des relations de coopération historiques entre le Mali et l'Institution. Ils ont échangé sur les perspectives de renforcement de cette coopération sur la diversification du portefeuille d'interventions de la BID au Mali.

Il l'a chargé de transmettre également ses chaleureux remerciements au Royaume d'Arabie saoudite et particulièrement au Gardien des deux mosquées Saintes, Sa Majesté le Roi Salman Ibin Abdel Aziz et au Prince héritier et Premier ministre du Royaume d'Arabie Saoudite, Son Altesse le Prince Mohamed Ibn Salman.

Le ministre Aousséni SANOU a remercié le Président de la BID pour les appuis multiples de la Banque Islamique de Développement et ses filiales en faveur du Mali, notamment les importants financements octroyés à notre pays.

Le Ministre SANOU a profité de cette occasion pour présenter au Président de la BID la situation économique et sociale du Mali marquée par la persistance de défis importants. Il lui a rappelé les efforts consentis par le gouvernement dans le domaine de la gouvernance et des réformes économiques et structurelles.

Dans cette perspective, il a exprimé sa volonté de renforcer les axes de coopération avec la BID pour soutenir le Mali sur le plan humanitaire, de la sécurité alimentaire, l'appui au secteur de l'éducation (projet construction de 100.000 salles de classes) et à l'agriculture (projets de micro barrages) et ainsi que d'autres projets structurants .

Il a saisi l'occasion pour inviter le Président de la BID à visiter le Mali. Ce qui a été favorablement reçu.

Le Président de la BID a souligné toute l'importance qu'il accorde au Mali et a réitéré son engagement à renforcer sa coopération avec notre pays et compte sur le soutien du ministre de l'Économie et des Finances pour maintenir la bonne qualité des relations.

Il s'est félicité de l'implication personnelle et de la disponibilité du ministre Alousséni SANDOU.

Auparavant, le ministre de l'Économie et des Finances a rencontré le Directeur général de la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation

(SIACE/ICIEC), une des filiales de la BID, qui réaffirmé sa disponibilité à renforcer ses interventions au Mali.

A noter qu'à l'occasion de cette rencontre, la République du Mali a obtenu le poste de Directeur exécutif de la BID pour un mandat de trois ans à travers la désignation de notre compatriote M. Diakaridia DEMBELE, Conseiller Technique au ministère de l'Économie et des Finances pour représenter six pays au sein du Conseil d'administration de la BID à savoir : le Sénégal, le Niger, la Gambie, le Burkina Faso, le Togo et le Mali.



## SORTIE DE LA 51<sup>ÈME</sup> PROMOTION DE L'ÉCOLE DES DOUANES BELGES

# LE MALI À L'HONNEUR !

Une attention particulière a été réservée à Kadiatou TRAORE qui a été l'heureuse et méritante recipiendaire de la Médaille d'Honneur des Douanes belges pour ses résultats scolaires et pour son engagement lors de cette formation.

A cette occasion, le Colonel Major AG BOYA a dit toute la fierté de notre administration de compter en ses rangs des agents d'une telle qualité et leur a adressé les félicitations du Directeur Général des Douanes du Mali.

Avec ces résultats, c'est notre administration qui est honorée et c'est le Mali qui gagne.

Le 26 juin 2023 a eu lieu la sortie de la 51<sup>ème</sup> promotion de l'Ecole des Douanes belges. Trois étudiants des douanes maliennes font partie de cette promotion. Il s'agit de Madame Fatoumata NIANGADOU, de Kadiatou TRAORE et Yehya MAIGA, tous inspecteurs des Douanes à la Direction Générale des Douanes du Mali.

la cérémonie de sortie a été marquée par la présence du ministre belge des finances, de SE Monsoieur TRAORE, Ambassadeur du Mali en Belgique et du Colonel Major Ahmed AG BOYA, Directeur Général Adjoint des Douanes du Mali.



## PHOTO DU TRIMESTRE

Le Directeur Général signant la Décision relative au port des galons, en exécution au décret N°2023 -0163 / PT-RM du 16 mars 2023 portant modification de celui du 31 Janvier 2013, portant statut particulier des fonctionnaires du cadre des douanes.



## ACCRÉDITÉ EXPERT DE L'OMD

M. Mohamed Lamine TOURE, Inspecteur des Douanes à la Direction Générale des Douanes, a co-facilité l'atelier de formation sur les règles d'origine pour la Direction Générale des Douanes de la Côte d'Ivoire, qui s'est tenu du 22 au 26 mai 2023.

Au cours de cet atelier, M. TOURE a montré un haut degré d'expertise technique et une bonne capacité à travailler avec les participants de l'atelier afin que toutes leurs questions soient examinées d'une manière approfondie et qu'une réponse leur soit apportée.

Il a présenté de manière tout à fait satisfaisante un grand nombre de modules du programme de l'atelier, a dispensé les cours avec assurance et aisance et a également partagé ses expériences régionales et nationales en la matière.



## FACILITER LE TRANSIT

## LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES DU BURKINA FASO, DU NIGER ET DU MALI DÉCIDENT D'INTERCONNECTER LEURS SYSTÈMES INFORMATIQUES



La salle de conférence du ministère de l'Économie et des Finances a servi de cadre le vendredi 26 mai 2023, à la signature de conventions pour faciliter le transit des marchandises dans le cadre du système interconnecté de gestion des marchandises en transit (SIGMAT). C'était sous la présidence du ministre de l'Économie et des Finances, Alousséni SANOU, en présence des trois directeurs généraux des Douanes des trois pays.

Selon le directeur général des Douanes du Mali, l'inspecteur général Amadou KONATE, la signature du protocole d'accord relatif à l'interconnexion des systèmes informatiques des administrations douanières des trois pays et de l'instruction-cadre relative aux procédures en matière de transit, est un acte d'intégration de haute portée. C'est pourquoi, il a remercié les partenaires techniques et financiers singulièrement la Banque mondiale pour sa contribution à la mise en œuvre de ce projet. « Les experts des administrations douanières du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont procédé à l'examen et à la validation des projets du protocole et d'instruction-cadre, faire l'état des lieux des connexions-réseau, de configuration et des

difficultés. Ils ont procédé à l'examen et l'adoption des propositions de composition des comités nationaux chargé du suivi de l'interconnexion et de la feuille de route des actions à mettre en œuvre pour l'effectivité de l'interconnexion » a expliqué le Directeur général des Douanes.



Le Directeur général des douanes du Burkina Faso a, pour sa part, remercié les Douanes maliennes en général et le Directeur Général des Douanes du Mali en particulier pour leur « Diatigiya ». Selon lui, il importe de relever que le SIGMAT participe à la mise en œuvre efficace d'une part du transit communautaire de la CEDEAO et d'autre part les instruments pertinents de l'OMC et de l'OMD.

Le chef de l'administration douanière du Faso a salué l'accompagnement des partenaires techniques et financiers notamment la CEDEAO et la Banque mondiale.

Quant au Directeur Général des Douanes du Niger, il a remercié les autorités douanières du Mali pour l'organisation de cette rencontre, mais aussi pour l'accueil chaleureux ainsi que l'attention particulière dont ils ont fait l'objet depuis leur arrivée à Bamako. « Cette attention particulière ne surprend guère, quand l'on sait que l'hospitalité est une valeur cardinale du vaillant peuple malien depuis la nuit du temps. Nos pays enclavés sont ceux qui bénéficient le plus de transit, mais paradoxalement souffrent des méfaits d'une opération de transit mal ficelée » a confié le patron des Douanes du Niger.

Les conclusions des travaux des experts, selon lui, permettront d'améliorer le système interconnecté de gestion des marchandises en transit entre les trois pays. Ce qui permet aux États d'engranger des ressources pouvant

permettre de financer les dépenses de souveraineté et les investissements. Il s'est réjoui des résultats obtenus lors de la rencontre entre les experts nigériens et maliens. Il a rassuré que les autorités douanières du Niger mettront toutes les diligences nécessaires afin de rendre effective la recommandation relative à l'arrêt en œuvre pour mettre fin à la perception des droits et taxes en transit en destination du Mali.

A noter que la signature de ces deux instruments permettra de concrétiser ce projet hautement intégrateur à hauteur des attentes des gouvernements et peuples de trois pays. L'opérationnalisation du SIGMAT (système interconnecté de gestion des marchandises en transit) est vivement attendue par nos populations, car elle contribuera considérablement à la sérénité des opérations de transit, à la promotion des échanges commerciaux et à la réduction de nombreuses pratiques anormales observées sur les différents corridors.



## Discours de M. le Directeur Général des Douanes à la cérémonie de signature du protocole d'accord relatif à l'interconnexion des systèmes informatiques des administrations douanières du Burkina faso, du Mali et du Niger

« Je commence mon propos par souhaiter la bienvenue à mes chers Collègues, Directeurs Généraux du Burkina Faso et de la République du Niger ainsi qu'à leurs délégations !

Votre présence ici, en terre africaine du Mali, à cet évènement est hautement significative.

Ce jour consacre, en effet la signature du Protocole d'Accord relatif à l'interconnexion des systèmes informatiques des administrations douanières des trois pays et de l'instruction-cadre relative aux procédures en matière de transit.

Ces deux actes futuristes sont une étape importante dans la concrétisation du Projet SIGMAT en créant le cadre juridique de sa mise en œuvre.

**Mes Chers Collègues Directeurs Généraux,**

**Mesdames, Messieurs,**

C'est le lieu de remercier l'ensemble des partenaires techniques et financiers

du projet SIGMAT, singulièrement la Banque Mondiale, pour leur accompagnement constant dans ses différentes phases.

La réalisation d'un projet de telle dimension nécessite d'importantes ressources financières et matérielles, sans lesquelles sa mise en œuvre sera difficile.

**Mes Chers Collègues Directeurs Généraux,**

**Mesdames, Messieurs,**

Pendant deux jours, les Experts de nos trois (3) administrations, que je félicite au passage pour les résultats de leurs travaux, ont passé en revue avec la plus haute attention et procédé à l'examen et à la validation des projets de Protocole d'Accord et d'instruction-cadre relatifs aux procédures en matière de transit informatisé et des itinéraires de transit, fait l'état des lieux des connexions réseaux, des configurations et des difficultés, procédé à l'examen et à l'adoption de la composition des comités techniques nationaux chargés du suivi-évaluation de l'interconnexion et de la feuille de route des actions à mettre en œuvre pour l'effectivité de l'interconnexion.

Il est attendu de cette rencontre des Directeurs Généraux de Bamako, une mutualisation des efforts afin de surmonter les difficultés liées au transit pour la satisfaction des besoins des opérateurs économiques de nos États.

C'est pourquoi, j'en appelle à l'implication de tous les acteurs concernés par le projet SIGMAT dans sa mise en œuvre.

**Mes Chers Collègues Directeurs Généraux,**

**Mesdames, Messieurs,**

Les défis à relever par nos Administrations des Douanes, qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles liées au terrorisme, sont énormes.

Il s'agit, entre autres, de la mobilisation et la sécurisation des recettes, de la lutte contre la fraude et les trafics illicites et de l'amélioration de la compétitivité de l'économie sous régionale.

C'est dans un cadre de coopération douanière qu'ensemble nous arriverons à obtenir des résultats satisfaisants.

En tant qu'outil d'intégration, le SIGMAT est une solution non seulement à ces différentes préoccupations, mais en plus entre dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges et de transparence que nos États ont ratifiées au niveau international.

**Mes Chers Collègues Directeurs Généraux,  
Mesdames et Messieurs,**

Vous me permettez de saluer les efforts déployés par les plus hautes Autorités de nos pays pour nous avoir permis la tenue de cette rencontre.

Les différents accords que nous allons parapher tout à l'heure, en raison de leur importance pour les plus Hautes Autorités du Mali, seront signés au Département des Finances, avec la caution de Monsieur

Alousséni SANDOU, Ministre de l'Économie et des Finances et en présence de toute la presse.

Votre participation Chers frères à cette rencontre de Bamako est un engagement fort de nos Administrations des Douanes à mettre tout en œuvre pour la réussite de cet important projet dont les avantages sont reconnus partout les acteurs.

Ainsi, aux noms des plus Hautes Autorités du Mali, qui auront l'occasion de le faire à travers le Ministre de l'Économie et des Finances, je voudrais vous remercier sincèrement pour votre présence à cette activité, malgré vos calendriers que je sais très chargés. ➤➤



Les 3 Directeurs Généraux des Douanes avec le Secrétaire Général du MEF

## Transit

# SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'INTERCONNEXION DES DOUANES D'AFRIQUE DE L'OUEST



Ouverte à Lomé le lundi 5 juin 2023, la conférence d'évaluation de l'interconnexion des systèmes informatiques des douanes d'Afrique de l'ouest s'est achevée vendredi 9 juin avec la signature du protocole d'accord et de l'instruction-cadre. L'initiative vise à favoriser l'opérationnalisation du Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) entre les États de la région.

Le Directeur Général des Douanes, l'inspecteur général Amadou KONATÉ était à Lomé en compagnie de l'équipe-projet SIGMAT. Après avoir signé le protocole d'accord et de l'instruction-cadre, il a signé un autre protocole bilatéral, cette fois, avec le Sénégal.

Initié par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), le SIGMAT permettra d'assurer la gestion informatisée du transit à l'échelle internationale dans une dynamique de dématérialisation des procédures douanières.

Il s'inscrit dans le cadre du processus de mise en œuvre des instruments de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et de l'Accord sur la Facilitation des Échanges (AFE).

Si l'interconnexion est déjà opérationnelle sur certains corridors, l'ambition est de l'étendre à tous les États de l'espace communautaire. « Dans un contexte marqué par des problèmes d'insécurité et de persistance de la fraude dans notre espace communautaire, il devient plus qu'urgent d'étendre l'interconnexion à toutes les administrations des douanes de nos États », a déclaré la directrice de cabinet du ministère de l'Économie et des Finances, Akou Mawussé Afidenyigba.

Pour rappel, le SIGMAT a été adopté à Abidjan le 22 mars 2019 par les directeurs généraux des douanes de l'espace CEDEAO.



## COMMUNIQUÉ FINAL



**D**u 08 au 09 Juin 2023, s'est tenue à Lomé au Togo, la réunion des Directeurs Généraux des Douanes sur le Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) entre les Administrations des Douanes du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Les représentants de la CEDEAO, de la CNUCED, du Groupe de la Banque Mondiale, du GIZ et de la JICA ont également pris part à la réunion.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), Monsieur Philippe Kokou B. TCHODIE.

Cette rencontre des Directeurs Généraux a été précédée de la réunion des experts des administrations des douanes du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo, les 05, 06 et 07 juin 2023.

En marge de la réunion des experts, s'est tenue une réunion organisée par la Commission de la CEDEAO sur l'élaboration d'une feuille

de route pour le déploiement de SIGMAT dans les autres Etats membres de la CEDEAO. Ont pris part à cette réunion, les Etats membres ci-après : la Gambie, la Guinée Bissau, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone.

Au cours de la réunion des Directeurs Généraux, les experts ont soumis à leur appréciation et validation les projets de Protocole d'Accord et d'Instruction-Cadre relatifs à l'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des Douanes des Etats membres de la CEDEAO.

Au terme de leur réunion, les Directeurs Généraux des Douanes ont, après amendements, validé le rapport final des travaux des experts. Ils ont également amendé, validé et signé le Protocole d'Accord et l'Instruction Cadre.

Les Directeurs Généraux des Douanes s'engagent à veiller à la mise en œuvre des recommandations formulées, notamment :

**REUNION REGIONALE SUR LE SYSTEME INTERCONNECTE DE GESTION DES MARCHANDISES EN TRANSIT (SIGMAT)**

A l'endroit des administrations des douanes des Etats membres de la CEDEAO :



- d'aller vers la configuration commune de la DDU et l'harmonisation de la codification des régimes douaniers ;

- de prendre des mesures pour encadrer les opérations des visites des marchandises en cas de soupçons d'irrégularités ;

- de veiller à l'envoi des résultats de contrôles aux bureaux de départ ;

- de renforcer la formation et la sensibilisation des agents des douanes et des opérateurs sur l'utilisation du SIGMAT.

- A l'endroit de la CEDEAO :

- de mettre en place un mécanisme d'identification unique régionale des opérateurs économiques ;

- de finaliser le manuel des procédures de SIGMAT ;

- d'accélérer la mise en œuvre du règlement sur le mécanisme de garantie de transit communautaire ;

- de proposer à la prochaine réunion du comité de pilotage un mécanisme de prise en charge et de soutenabilité des activités entrant dans la mise en œuvre du SIGMAT dans les Etats membres.

- A l'endroit des partenaires techniques et financiers, de poursuivre le soutien aux Administrations des douanes en matière de renforcement des capacités.

Les Directeurs Généraux des Douanes du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal ont vivement remercié le Commissaire Général de l'OTR ainsi que ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont eux et leurs délégations ont fait l'objet durant leur séjour à Lomé.

Ils ont également exprimé leur reconnaissance au groupe de la Banque Mondiale et à l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Les Directeurs Généraux des Douanes du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ont convenu :

- de confier la Présidence du Comité de pilotage au Togo jusqu'à la tenue de la prochaine réunion;

- de tenir la prochaine réunion du Comité de pilotage au Ghana en décembre 2023.

## RECOMMANDATIONS

Les participants à la réunion au sujet de l'interconnexion des systèmes informatiques des Administrations des douanes des Etats membres de la CEDEAO recommandent :

a. A l'endroit des Administrations des douanes des Etats membres de la CEDEAO :

- ◆ d'aller vers la configuration commune de la DDU et l'harmonisation de la codification des régimes douaniers;

- ◆ de prendre des mesures pour encadrer les opérations des visites des marchandises en cas de soupçons d'irrégularités. ;

- ◆ de veiller à l'envoi des résultats de contrôles aux bureaux de départ ;

- ◆ de renforcer la formation et la sensibilisation des agents des douanes et des opérateurs sur l'utilisation du SIGMAT.

b. A l'endroit de la CEDEAO :

- ◆ de mettre en place un mécanisme d'identification unique régionale des opérateurs économiques ;
- ◆ de finaliser le manuel des procédures de SIGMAT ;
- ◆ d'accélérer la mise en œuvre du règlement sur le mécanisme de garantie de transit communautaire ;
- ◆ De proposer à la prochaine réunion du comité de pilotage un mécanisme de soutenabilité des travaux sur l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des Etats membres de la CEDEAO.

c. A l'endroit des partenaires techniques et financiers, de poursuivre le soutien aux Administrations des douanes en matière de renforcement des capacités.

30. Les participants à la réunion au sujet de l'interconnexion des systèmes informatiques des Administrations des douanes des Etats membres de la CEDEAO recommandent :

a. A l'endroit des Administrations des douanes des Etats membres de la CEDEAO :

- ◆ d'aller vers la configuration commune de la DDU et l'harmonisation de la codification des régimes douaniers;

- ◆ de prendre des mesures pour encadrer les opérations des visites des marchandises en cas de soupçons d'irrégularités. ;
- ◆ de veiller à l'envoi des résultats de contrôles aux bureaux de départ ;
- ◆ de renforcer la formation et la sensibilisation des agents des douanes et des opérateurs sur l'utilisation du SIGMAT.

b. A l'endroit de la CEDEAO :

- ◆ de mettre en place un mécanisme d'identification unique régionale des opérateurs économiques ;
- ◆ de finaliser le manuel des procédures de SIGMAT ;
- ◆ d'accélérer la mise en œuvre du règlement sur le mécanisme de garantie de transit communautaire ;
- ◆ De proposer à la prochaine réunion du comité de pilotage un mécanisme de soutenabilité des travaux sur l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des Etats membres de la CEDEAO.

c. A l'endroit des partenaires techniques et financiers, de poursuivre le soutien aux Administrations des douanes en matière de renforcement des capacités.



## 27<sup>ème</sup> Réunion du Comité des Experts et de la 29<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs Généraux des Douanes



### LE MALI PRESENT A BANJUL

L'Inspecteur Général Amadou KONATÉ, Directeur Général des Douanes, accompagné de M. Abdoulaye Mahamadou MAIGA, Inspecteur des Douanes, Directeur Adjoint de la Réglementation, de la Facilitation et des Relations Internationales, ont pris part aux travaux de la 29<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région de l'Organisation Mondiale des Douanes pour l'Afrique Occidentale et Centrale.

Tenue au Centre International de Conférence DAWDA KAIRABA JAWARA de Banjul en Gambie, les 04 et 05 mai 2023, cette Conférence a été précédée par la Réunion du Comité des Experts, organisée à l'hôtel BAKADAJI de Banjul les 02 et 03 mai 2023.

Cette réunion importante, inscrite dans l'agenda des activités statutaires de la Région OMD-AOC, avait pour objectif de préparer les dossiers en cours, ainsi que les nouvelles thématiques qui interpellent la région, afin de les présenter aux Directeurs Généraux des Douanes lors de leur 29<sup>ème</sup> conférence qui se tiendra également à Banjul les 4 et 5 mai 2023.

Il s'agit spécifiquement de faire l'état de mise en œuvre des recommandations des précédentes réunions, définir les grandes orientations en matière de coopération et de réformes douanières, de politique générale, de politique budgétaire et de gouvernance et préparer les dossiers en cours dans la Région de même que les sujets émergents.

Les objectifs de la Conférence des Directeurs Généraux de la Région sont d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la 28<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs Généraux des douanes qui s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo en mai 2022, d'examiner les rapports de la vice-présidence, du secrétariat de l'OMD, des structures régionales et du groupe de travail régional sur le développement informatique (GTR informatique), ainsi que le niveau de cotisations de chaque pays membre et les sujets émergents et d'approuver les projets de recommandations portées à leur attention par les Experts.



La cérémonie d'ouverture a été présidée par SEM Adama BARROW, Président de la République de Gambie. Au cours des différentes allocutions, les différentes personnalités ont circonscrit l'objet et les enjeux de la Conférence.

Elles ont souligné l'importance du renforcement des capacités de la jeune génération d'agents des Douanes pour faire face aux défis du continent, la gestion urgente de la question des frontières fragiles, l'excellent travail mené par les douanes de la région et la nécessité d'élargir le nombre d'experts accrédités, la promotion du partage des connaissances entre administrations des douanes de la région et l'instauration de mécanismes d'encouragement de la jeune génération, la nécessité d'une prise en compte de l'innovation technologique dans la modernisation des administrations douanières et l'adaptation des douanes à l'évolution du commerce mondial et de la criminalité transfrontalière.

### QUE RETENIR AU TITRE DU PLAN STRATÉGIQUE ?

#### ✘ A la Vice-Présidence :

- Vulgariser le nouveau Plan stratégique 2023 - 2027 auprès des Administrations des Douanes.

#### ✘ Aux Administrations des Douanes :

- Consolider et/ou réactiver les comités de modernisation ;
- Instaurer des mécanismes de suivi-évaluation périodique du processus de modernisation ;
- Veiller à l'évaluation permanente de la mise en œuvre des recommandations issues des Conférences des Directeurs Généraux des Douanes.

#### ✘ Au BRRC :

- Mutualiser les efforts et promouvoir l'entraide au niveau régional.

### AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ET DU STATUT DES STRUCTURES REGIONALES DE L'OMD-AOC :

#### ✘ A la Vice-Présidence :

- Mettre en place une matrice pour évaluer l'impact des structures régionales sur les activités des administrations membres ;
- Poursuivre les démarches visant à obtenir pour les structures régionales un statut sur le modèle du BRRC ;
- Actualiser le guide régional.

### AU TITRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES :

#### ✘ Au Secrétariat de l'OMD :

- Finaliser le processus d'accréditation des experts pré-accrédités de la région.

#### ✘ A la Vice-Présidence :

- Promouvoir la lutte contre la corruption et l'intégrité à travers le projet A-CPI;
- Inviter les administrations douanières à procéder à l'exercice d'auto-évaluation des feuilles de route afin d'évaluer leurs performances et orienter les besoins en renforcement des capacités ;

#### ✘ Au BRRC :

- Promouvoir les experts accrédités de la région de l'OMD-AOC dans les missions de renforcement des capacités ;
- Renforcer la dynamique engagée dans le cadre de la modernisation RH des administrations douanières de la région par la mise en place d'une stratégie RH basée sur la compétence.

#### ✘ Aux Administrations des Douanes :

- Participer aux ateliers régionaux organisés en collaboration avec les partenaires dans le cadre du renforcement des capacités.

#### ✘ Aux BRLRs :

- Renforcer les actions de formation dans le domaine du renseignement et de la gestion des risques.

### AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CRIMINALITE ORGANISEE ET LE TERRORISME:

#### ✘ A la Vice-Présidence :

- Accompagner les BRLR à nouer de nouveaux partenariats dans l'organisation des opérations de lutte contre la fraude [CRIPHARM et ALAMBA].

#### ✘ Aux Administrations des Douanes

- Renforcer la participation des unités opérationnelles nationales aux opérations CRIPHARM et ALAMBA ;
- Favoriser le partage d'expériences lors des opérations de lutte contre la fraude ;
- Envisager la mise en place d'opérations spéciales inter-Etats en vue d'une meilleure sécurisation de la chaîne logistique ;
- Renforcer, à travers des accords bilatéraux, une plus grande coopération entre les unités frontalières pour mieux lutter contre le terrorisme et les grands trafics.

### AU TITRE DU FONDS REGIONAL DE L'OMD-AOC :

#### ✘ A la Vice-Présidence :

- Rechercher des financements alternatifs pour améliorer le potentiel du fonds régional ;
- Poursuivre les efforts de sensibilisation des administrations débitrices au paiement de tous les arriérés de cotisation ;
- Instruire le Comité financier à l'effet d'allouer un budget au GTR informatique pour le financement de ses activités.

#### ✘ Aux Directeurs Généraux :

- S'approprier le manuel régional de procédure financière pour l'optimisation du suivi de leurs contributions annuelles et le règlement des contestations inhérentes aux dysfonctionnements des transactions bancaires ;
  - Veiller à ce que chaque administration membre soit à jour concernant sa contribution annuelle.
- #### ✘ Au Comité Financier :
- Veiller au respect, par les structures régionales, des règles édictées par le manuel des procédures budgétaires et financières.

### AU TITRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

#### ✘ A la Vice-Présidence :

- Inscrire à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Directeurs généraux, un projet de mise en œuvre d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH), en collaboration avec l'OMD, prenant en compte les dimensions administratives et stratégiques au profit des administrations de la région ;

### Aux Administrations des Douanes :

- Veiller à la participation effective des DSI des pays membres aux activités du Secrétariat de l'OMD relatives aux technologies de l'information et de la communication ;
- Renforcer les capacités des agents dans le domaine des technologies émergentes ;
- Promouvoir et accroître l'usage des technologies émergentes pour la maîtrise de la valeur en douane et la modernisation des processus des administrations.

### AU TITRE DE LA FACILITATION DES PROCÉDURES DOUANIERES :

#### ✕ Aux Administrations des Douanes de l'Afrique Centrale :

- Dans le contexte de la mise en œuvre de la ZLECAF, s'engager à l'interconnexion des systèmes de transit, avec comme standard SIGMAT, et désigner des chefs de projet nationaux au plus tard le 20 mai 2023.

### DATES ET LIEUX DES PROCHAINES RÉUNIONS STATUTAIRES

**Le huis-clos a décidé de la tenue, à Bamako au Mali, de la trentième (30<sup>ème</sup>) Conférence des Directeurs Généraux des Douanes en mai 2024.**

Dans la même dynamique, les pays de l'Afrique Centrale ont désigné à l'unanimité

la République Démocratique du Congo pour abriter la trente-unième (31<sup>ème</sup>) Conférence des Directeurs généraux des Douanes de la Région OMD AOC en 2025.

Le huis-clos de la Conférence a également décidé de reconduire le choix du GHANA pour abriter la Prochaine Conférence des donateurs.

Pour toutes les autres réunions statutaires, le huis-clos de la Conférence a instruit le Bureau de Vice-président de transmettre en urgence la liste et les dates retenues à toutes les administrations, qui sont appelées à se prononcer au plus tard, en marge de la réunion du Conseil de juin 2023.

Il s'agit de :

- la 14<sup>ème</sup> réunion des Points de Contact du renforcement des capacités ;
- la 12<sup>ème</sup> réunion des gestionnaires RH et de la formation ;
- la 2<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail régional sur le Développement de l'Informatique (GTR Informatique) ;
- la 28<sup>ème</sup> réunion du comité des Experts (GAMBIE) ;
- la 14<sup>ème</sup> réunion conjointe des Correspondants Nationaux des BRLR AO-AC ;
- et la Prochaine Session budgétaire du Comité Financier et d'Audit.





Col. Major Sidi Mohamed Ag ICHRACH  
Chef BRPC-Chargé du suivi des Réformes

**La Douane malienne s'est engagée depuis quelques années dans un programme de réformes et de modernisation de ses procédures. A cet effet, vingt deux projets de réformes sont en cours au niveau du service. Votre Revue vous les présente en détails**

**A. CINQ REFORMES STRUCTURELLES ET ORGANISATIONNELLES :**

1. la relecture du Code des Douanes pour y intégrer les outils et instruments internationaux ratifiés par le Mali dans le domaine de la facilitation des échanges et de la modernisation des procédures douanières ;
2. la réorganisation de la Direction Générale des Douanes pour améliorer l'efficacité des structures et pour prendre en charge les exigences de l'environnement douanier ;
3. l'ouverture de nouvelles représentations des Douanes maliennes à Conakry (Guinée), Nouakchott (Mauritanie) et Tema (Ghana) ;
4. la mise en place du programme d'Opérateur Économique Agréé (OEA) ;
5. la prise de l'instruction cadre relative à la procédure de dédouanement

Ces réformes ont connu un aboutissement heureux avec la promulgation de la Loi n°2022-013 portant Code des Douanes et du Décret n°2022-0517/PT-RM fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Direction Générale des Douanes. Une commission technique a été mise en place en vue de relire les autres textes d'application du Code (Décrets, Arrêtés, instructions, etc.).

**B. SIX REFORMES POUR L'AMELIORATION DES RECETTES ET LA SECURISATION DE LA CHAINE LOGISTIQUE :**

La réappropriation de la fonction d'évaluation en Douane : il s'agit d'internaliser la fonction d'évaluation en Douane par les agents des Douanes. Il faut rappeler que depuis 1989, sur

recommandations des institutions de Bretton Woods, cette fonction douanière avait été confiée par le Gouvernement à des sociétés étrangères à travers le Programme de Vérification des Importations (PVI). Cette réforme permettra d'appliquer les dispositions de l'article VII de l'OMC et d'améliorer les recettes douanières en responsabilisant l'agent des Douanes par rapport à l'évaluation des marchandises et à la liquidation des droits et taxes.

Le Centre d'Expertise Technique (CET) : il s'agit d'instituer le contrôle documentaire préalable à l'importation en vue d'améliorer la sélectivité automatique des contrôles. Cette procédure engendrera un gain de temps pour les importateurs et orientera les contrôles douaniers vers les marchandises présentant un risque de fraude.

La gestion des risques et sélectivité automatique des contrôles douaniers : cette réforme complète les deux précédentes dont elle est le résultat. Il s'agit de concentrer les efforts sur des produits présentant des risques de fraude en vue de rentabiliser les contrôles douaniers et faciliter les opérations de dédouanement. Cette réforme permettra d'améliorer la confiance entre la Douane et le secteur privé par la simplification et la sécurisation des opérations douanières.

La Taxation des téléphones GSM et tablettes : C'est une réforme phare qui vise à lutter plus efficacement contre l'importation frauduleuse des téléphones GSM et des tablettes et à améliorer les recettes douanières. Concrètement il s'agira de mettre en place un mécanisme bloquant pour tout GSM ou tablette importé en fraude. Ce mécanisme sera mis en œuvre



à travers une coopération entre la Douane et les acteurs de ce secteur (AMRTP, Importateurs de GSM, Associations des consommateurs, etc.).

L'adoption du Système intégré de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) : Sécuriser le transit des marchandises entre les pays membres de la CEDEAO et faciliter le commerce régional ;

Le marquage et la coloration des produits pétroliers exonérés : Assainir le marché pétrolier en luttant contre la fraude et les détournements de destination des produits pétroliers exonérés est la principale raison de cette réforme. Elle consiste à marquer et à colorer les carburants bénéficiaires d'exonérations au cordon douanier afin de les retracer s'ils étaient découverts dans le circuit commercial.

### C. DEUX REFORMES LIEES A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH) :

La gestion des ressources humaines basée sur les compétences : consiste à doter l'administration des Douanes d'un modèle de gestion des ressources humaines basée sur les meilleures pratiques en matière de recrutement, de mobilité, de formation et de développement des compétences. Le résultat attendu est d'améliorer la performance du service par la mise en place de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC).

Le programme Anti-Corruption et promotion de l'intégrité (A-CPI) : c'est une réforme qui se vise à améliorer l'environnement des affaires en matière d'échanges transfrontaliers en instaurant la confiance entre l'Administration des Douanes et les usagers du service. Ce projet s'appuie sur des stratégies d'implémentation éprouvées parmi lesquelles on peut citer :

- a). la mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation du personnel des Douanes sur la législation nationale de répression des infractions de corruption et d'enrichissement illicite ;
- b). des sanctions des comportements déviants et des récompenses du mérite.

### D. NEUF REFORMES LIEES AUX TIC :

Cette catégorie de réformes vise à améliorer l'information du public et la communication interne et externe de l'administration. Il s'agira de lancer un processus de numérisation et de digitalisation de notre administration en utilisant toutes les opportunités qu'offre le système Sydonia World. Dans les détails ce groupe de réformes concerne :

- La mise en place de l'intranet collaboratif pour améliorer la qualité du travail interne de la Douane ;
- La mise en place de l'application smartphone pour assurer l'information des voyageurs ;
- La mise en place du site web de la Direction Générale des Douanes et sa mise à jour régulière ;
- La création des comptes de réseaux sociaux de la Douane et leur mise à jour quotidienne ;
- Mise en place d'une informatique décisionnelle pour les besoins spécifiques de la Douane ;
- L'interconnexion des systèmes informatiques douaniers pour améliorer l'échange d'informations entre les administrations douanières de la CEDEAO et faciliter la mise en œuvre du Système intégré de gestion des marchandises en transit (SIGMAT) pour sécuriser le transit inter-états ;
- La dématérialisation des procédures dans Sydonia World pour faciliter et accélérer les procédures douanières ;
- Développement du web service pour permettre l'interfaçage avec le CET ;
- La Gestion automatisée du contentieux pour plus de transparence.

**Col. Major Sidi Mohamed AG ICHRACH**  
Chef BRCP, Chargé du Suivi des Réformes

## HISTOIRE DE LA DOUANE



La douane telle que nous la connaissons aujourd'hui se définit comme une administration en charge de la perception de droits imposés sur la circulation des biens, à la frontière du pays. La douane contrôle et vérifie les marchandises qui entrent ou sortent du territoire et réprime l'importation ou l'exportation de produits prohibés.

Tout au long de son histoire, laquelle remonte à l'Antiquité, l'action douanière a connu de nombreuses remises en question, avec des systèmes d'imposition parfois injustes et

impopulaires. Alternant souvent entre protectionnisme et libre-échangeisme, entre volonté de défendre le commerce national et des velléités de commercer hors des frontières, la douane s'est construite par étapes. La mise en place progressive des règlements douaniers ont suivi la progression et la construction de l'État et certains règlements douaniers actuels trouvent leur origine dans les ordonnances de l'époque du colbertisme.

Si, au début de son histoire, le rôle des douanes concernait principalement la taxation des biens, la gestion des douanes a évolué et elles se sont progressivement structurées pour assurer aux gouvernements la maîtrise et le contrôle des frontières - qu'elles soient terrestres, maritimes ou aériennes. La douane aujourd'hui agit à la fois comme soutien de l'activité économique du pays et est garante du respect du paiement des taxes légales. La douane française exerce par ailleurs un rôle de protection des citoyens français contre les trafics criminels.

### Organisation de la douane dans l'Antiquité

L'action douanière pourrait avoir des origines très lointaines et l'on trouve déjà des systèmes permettant de réguler les échanges de biens entre l'année -3500 avant J.C. et + 750 après J.C.

Dans l'Antiquité, les collecteurs d'impôts participaient déjà au financement des caisses de l'État et certains types de biens ne pouvaient être exportés pour garantir que la population ne se retrouve face à une pénurie des marchandises les plus essentielles comme les produits alimentaires.

Grecs et Romains avaient déjà mis en place une fiscalité avec l'arrivée du commerce et des échanges de marchandises. L'impôt chez les Grecs et les Romains pouvait servir à l'entretien des voies commerciales et au fonctionnement de la Cité. Il était calculé sur la valeur des biens importés et le pourcentage retenu était payé à des employés issus de compagnies privées. C'est aussi le début des pratiques d'affermage qui perdureront jusqu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle à travers le monde. Il s'agit de décharger des marchandises en vue de les inspecter. La valeur des biens est évaluée pour calculer le pourcentage. Cette pratique s'applique à tous les propriétaires de biens transportés, même aux plus hauts personnages.

La première administration douanière gallo-romaine apparaît dans les années 50 avant J.C. C'est lors de la conquête de la Gaule que

les Romains instaurent des droits de douane avec des postes douaniers qu'on appelle Portoria. Les droits de douanes concernant la circulation sur le territoire de la Gaule sont appelées « Quarantièmes des Gaules » pour les distinguer des autres portoria de l'Empire Romain. A ce moment-là, il est davantage question de droits de circulation que d'impôts calculés sur la valeur des marchandises.

### L'évolution de la douane entre le Moyen-Age et la fin de l'Ancien Régime

Pendant son règne (742-814), Charlemagne met de l'ordre dans le fonctionnement de la perception des péages car les impôts frontaliers sont devenus anarchiques après la chute de l'Empire romain. La perception des routes, des ports, des fleuves et des ponts est réorganisée et ces impôts portent alors le nom de « tonlieux ».

Ces tonlieux sont gérés par des puissances féodales et non plus par la royauté lors de l'éclatement de l'Empire carolingien. Des inégalités apparaissent avec des franchises d'impôts et des régimes privilégiés pour certains tandis que d'autres connaissent la multiplication des taxes.

Sous le règne de Philippe le Bel (1268 - 1314) l'interdiction de certaines importations, qui a commencé dès le Haut Moyen Age, va se poursuivre et représenter pour ce souverain une véritable arme économique face aux ennemis. Le Maître des Ports et Passages a toutefois la possibilité d'accorder des dérogations et ceux qui ont alors le droit d'exporter peuvent bénéficier dès 1304 d'un droit dit de haut-passage.

Son successeur Charles IV (1294-1328) mettra également au point un certain nombre de taxes sur les exportations de marchandises comme le vin, la viande ou le poisson. C'est encore lui qui instaure le droit de Rêve (recette) qui s'applique sur ce type de marchandises et le droit de traite Foraine qui est applicable sur le commerce extérieur

des marchandises. Le droit de traite sera une terminologie généralisée par la suite pour désigner l'ensemble des droits de douane.

La rétention du Monarque Jean le Bon par les Anglais après la bataille de Poitiers et la demande d'une rançon astronomique pour la liberté du souverain va entraîner la mise en place de nouveaux impôts. Des frontières intérieures sont créées et le roi doit désormais respecter les privilèges (ou lois spécifiques à ces provinces). Deux groupes de territoires vont alors se distinguer entre le pays d'Oil d'une part et le pays d'Oc d'autre part : chacun ayant un système d'imposition différent et des droits étant perçus à leurs frontières au même titre que les impôts perçus aux frontières extérieures.

### L'avant et l'après Colbert

Entre 1492 et 1663, le fonctionnement de l'affermage bat son plein mais plusieurs services peuvent intervenir lors d'un dédouanement si les marchandises prises séparément sont soumises à des droits spécifiques à chacune. Une nouvelle politique commerciale voit le jour en encourageant davantage les échanges tout en assurant la protection des manufactures nationales.

C'est Sully qui instaure en 1607 un Règlement Général sur les traites afin d'harmoniser les suivis administratifs. Bien qu'il ait tenté de rallier les provinces dites étrangères aux « Cinq Grosses Fermes » afin de reformer l'intégrité du royaume, ce sera un échec cuisant.

### La France reste divisée en 3 zones :

- Les Cinq Grosses Fermes (sous l'autorité royale) ;

- Les provinces réputées étrangères appartenant au Royaume mais traitées comme provinces étrangères ;
- Les provinces formant des zones franches : ce sont des provinces qualifiées à l'époque « à l'instar de l'étranger effectif ».

Nombreux droits sont perçus avec des appellations souvent farfelues et c'est dans ce contexte général que Colbert va désormais œuvrer pour apporter de nouveaux changements.

### Colbert, fondateur de la douane moderne

Nommé Contrôleur Général des Finances par Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) trouve son inspiration dans la doctrine mercantiliste. Pour lui, il est plus important d'exporter les bons produits favorisant la richesse du pays et de limiter les importations.

Selon Colbert, l'augmentation des échanges est important pour le pays et il faut abolir les douanes intérieures. En outre, l'Etat intensifie son aide à la marine marchande. Les produits extérieurs sont surtaxés et le commerce avec les colonies est le domaine réservé du pavillon français.

Colbert s'attache aussi à aider les industries nationales pour rendre les productions de la nation plus compétitives face aux concurrents voisins comme l'Angleterre ou la Hollande. Il n'hésite pas à mettre en place des subventions pour aider les manufactures locales et à les exempter de taxes fiscales.

Le colbertisme passe par un renforcement du protectionnisme des manufactures françaises et la mise en place entre 1664 et 1667 d'un tarif douanier national qui signe l'abolition des droits de douanes intérieurs.

Source : Wikipedia

Direction régionale du District de Bamako

## LA BMI DE BAMAKO INTERCEPTE PRÈS DE 6 KGS DE COCAÏNE EN PARTANCE POUR PARIS



Col. Ibrahima CONDÉ, Directeur régional du District de Bamako

La Brigade mobile d'intervention (BMI) de Bamako a saisi le 22 mai 2023 plusieurs paquets de cocaïne (ou poudre blanche) d'un poids total de 5,2 kilogrammes.

Cette opération s'est déroulée dans la nuit du mercredi au jeudi dernier. Les deux valises sont apprêtées pour le vol d'Air France.

Tout est fait pour que la drogue arrive à destination sans encombre. Mais le groupe de malfaiteurs n'ont pas daigné compter sur l'efficacité du réseau de renseignement des douaniers. Ceux-ci ont tissé, telle une toile d'araignée, un réseau de renseignements en vue d'apporter une réponse proportionnée aux défis de sécurité du moment dans notre pays.

Dans un quartier périphérique de la capitale, les deux valises noires attendent leur expédition sur l'Aéroport Président Modibo Keita.

Pendant ce temps, la patrouille douanière était aux aguets et attend le moment propice pour alpaguer les présumés délinquants et leurs complices.

A la faveur de la nuit, la brigade de gabelous lance l'assaut contre la cachette. Sans résistance, elle met la main sur les deux valises. Les suspects qui ont essayé de prendre la poudre d'escampette sont également appréhendés, menottés, immobilisés et installés à l'arrière du véhicule de service.

La marchandise prohibée et les présumés auteurs sont conduits dans les locaux de la BMI de Bamako sis à Faladjé pour la fouille approfondie des bagages. « Nous avons trouvés entre divers articles ordinaires 4 paquets de cocaïne pure. Les analyses de laboratoire ont confirmé qu'il s'agit d'une drogue de premier choix » explique l'inspecteur des douanes Oumar Kassambara qui précise que le précieux colis est destiné à la France.

Pour tromper la vigilance des agents des douanes, les délinquants ont fait passer la cocaïne pour des pièces de Bazin emballées par une matière de couleur bleue pour brouiller les rayons laser du scanner.

Le Directeur général des Douanes a salué le professionnalisme de ses agents ayant opéré cette saisie portant sur près de 300 millions de Fcfa. Aussi, a-t-il réitéré son instruction de traquer les auteurs du commerce illicite jusque dans leurs derniers retranchements.

L'inspecteur général Amadou Konaté les a également invité à maintenir la pression sur les réseaux mafieux qui contribuent au financement du terrorisme contre notre pays.



DIRECTION REGIONALE DE KOULIKORO

## LA BMI DE BANCOUMANA SAISIT 5 KG DE COCAÏNE PURE



La passagère de nationalité guinéenne était détentrice d'un sac banalisé de faible valeur marchande qu'elle surveillait comme du lait sur le feu. « Une fouille approfondie a permis de découvrir dans ses affaires 5 paquets de cocaïne pure d'un kilogramme chacun. Il faut faire remarquer que les délinquants changent de méthodes : ils choisissent la banalité au détriment des caches aménagées » analyse le directeur régional des douanes de Koulikoro, Diaguéli Diakité.

La Brigade mobile d'intervention de Bancoumana vient de saisir à son tour 5 Kgs de cocaïne pure. C'était dans la nuit du 30 au 31 mai 2023 sur l'axe guinéen lorsqu'un mini bus passait devant le poste de contrôle de cette brigade mobile.

Selon le chef de cette unité douanière, le véhicule n'avait pas fait l'objet de renseignement au préalable. « C'est lors d'une inspection de routine que la présence d'une dame, avec un comportement relativement suspect, a attiré l'attention des agents » a expliqué le commandant Mohamed Doucouré.

Il faut signaler que cette saisie d'une valeur marchande de plus de 300 millions de Fcfa intervient seulement quelques jours après une autre du genre (cette fois 5,2 kgs) opérée par la Brigade mobile d'intervention de Bamako.

L'inspecteur général Amadou Konaté a transmis les félicitations du Ministre de l'Economie et des Finances aux agents qui ont saisi les paquets de cocaïne.

### Kouremalé

#### Saisie de 38 boulettes de cocaïne à la frontière guinéenne



Mohamed SACKO, fait encore parler de lui en mettant hors d'état de nuire un nigérian en possession de 38 boulettes de cocaïne pure. C'était le 04 août 2024, suite à la fouille d'un taxi voyageur en provenance de la Guinée.

Les douaniers ont interpellé un passager qui présentait un comportement anormal et portant des vêtements amples et chauds ne correspondant pas aux températures de saison. Ce ciblage s'est révélé positif et la fouille a permis de découvrir dans les vêtements de ce passager 38 boulettes de cocaïne pure d'un poids d'environ 828,400

grammes.

Le délinquant a été présenté au Procureur de la République aux fins de répondre de ses actes devant la loi.

Le directeur général des douanes a salué le dynamisme de ses agents placés sur le territoire national qui multiplient en ce moment les saisies de cannabis, cocaïne pure, produits chimiques utilisés pour la fabrication des engins explosifs improvisés des terroristes, des produits de contrebande et bien d'autres prohibitions.

## DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA



Col. Cheickna Amala DIALLO,  
Directeur du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude (DRFL)

## LES DEUX CHINOIS DISSIMULAIENT 5,6 KGS D'OR SCOTCHÉS À LEURS CEINTURES

Le 7 juillet dernier, la chance sourit à la patrouille de la Direction du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude (DRFL). Depuis plusieurs semaines, l'équipe du colonel Cheickna Amala Diallo a eu vent d'un cas de contrebande d'or par des ressortissants asiatiques.

Les voyageurs, à bord d'un véhicule tout-terrain immatriculé au Mali, ont quitté la Guinée pour rallier Bamako, avec leur précieuse marchandise bien au chaud. Ils ne se doutaient pas que les douaniers maliens détiennent des informations précises à leur sujet.



Ainsi, vers 14 heures, la mission prit position au poste de contrôle de Sebeninkoro, sur l'axe Kouremalé. Le véhicule attendu ne tarda pas à arriver. Et le piège se referma sur ses passagers, un africain et deux asiatiques visiblement inquiétés par l'intervention douanière.

Le véhicule et les occupants sont aussitôt conduits dans la cour de la DRFL pour les contrôles approfondis. En cours de route, les deux asiatiques pris de panique, passent aux premiers aveux. Ils déclarent être en possession d'un kilogramme et demi d'or non déclaré au cordon douanier.

Dans les locaux du service, ils finiront par avouer qu'ils détiennent 05 kgs d'or, dont 03 scotchés à la ceinture du premier et 02 à celle du second. Mais la pesée donne un poids total de 5,692 kgs d'or.

Source : BRPC



## FRAUDE :



## DIRECTION REGIONALE DE KOUTIALA

## SAISIE DE 167 KG DE CANNABIS À KOURY



Yoro DIALLO  
Directeur régional de Koutiala

La douane accentue la pression sur les trafiquants de stupéfiants. Quelques semaines après une série de saisies de cocaïne pure et de devises, les hommes de l'inspecteur général Amadou Konaté viennent de mettre la main sur 167 kg de cannabis au poste de contrôle de Koury. Les produits prohibés étaient cachés sous des bidons d'huile dans un minicar de transport de voyageurs pour tromper la vigilance des douaniers, a expliqué le chef du bureau secondaire de Koury, l'inspecteur des douanes Fousseyni Camara. Les enquêtes préliminaires ont conduit à l'arrestation



du présumé propriétaire de ces marchandises qui a été conduit devant le Procureur de la République de Koutiala. Il faut rappeler que la lutte contre fraude et la criminalité transfrontalière est l'une des trois orientations assignées par le ministre de l'Economie et des Finances à la Direction générale des douanes.



Fousseyni CAMARA  
inspecteur des douanes





Col. Mohamed COULIBALY  
Directeur régional de Kayes

## DIRECTION REGIONALE KAYES

### INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La Direction Régionale des Douanes de Kayes s'active fermement dans la lutte contre la fraude. Sous l'œil vigilant et connaisseur du Colonel Mohamed COULIBALY, le Bureau de Diboli, la Section Recherches et Interventions et la BMI de Kayes ont réalisé des prouesses remarquables en la matière.

#### Diboli

### Deux véhicules neufs saisis avec de fausses plaques d'immatriculation



L'inspecteur des Douanes Nouhoum Koné, chef de Bureau montrant la fausse plaque d'immatriculation

abandonné le véhicule et a pris la fuite en direction du Sénégalais en emportant la clé et les documents du véhicule » relate le chef du bureau.

Le véhicule neuf (année de production Mai 2022) a été transporté et placé sous bonne garde dans la cour du bureau des Douanes.

Le Bureau des Douanes de Diboli enregistre des centaines de véhicules usagés par jour en provenance d'Europe via le port autonome de Dakar. Ce 21 Juillet 2023, aux environs de 23 heures, les agents du bureau secondaire de Diboli dirigé par l'inspecteur des douanes Nouhoum Koné ont reçu une information faisant état d'un véhiculé TOYOTA Hilux double cabine qui aurait contourné les bureaux de Kidira (Sénégal) et Diboli (Mali).

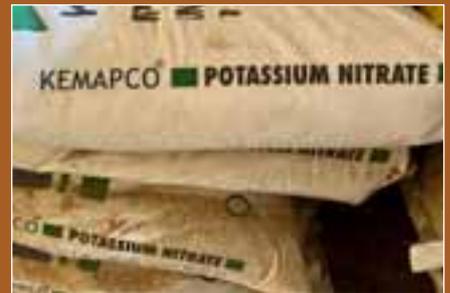
« Selon la même information, ledit véhicule serait en panne au niveau du village de Nayé à quatre (04) km de Diboli. Aussitôt, la patrouille de nuit a fait mouvement vers ce village. A la vue des agents, conducteur a

Quelques jours plus tôt, le 12 Juillet 2023, un véhicule de même type, mis en circulation en 2023, a été stoppé par la patrouille dans sa fuite aux environs de 02 heures du matin, dans le lit du fleuve Falémé séparant les deux pays.

Cette fois, le véhicule embourbé porte une fausse plaque du Mali.



### Saisie de nitrate de potassium



Le Nitrate de Potassium fait partie des composantes chimiques servant à fabriquer des Engins Explosifs Improvisés (EEI). Du fait de l'insécurité liée aux activités terroristes au Mali, la hiérarchie douanière a instruit que la circulation des produits chimiques entrant dans la composition des engins explosifs improvisés fassent l'objet d'une surveillance particulière.

C'est en exécution de cette instruction que le 14 mai 2023, aux environs de 11 heures, le bureau de Diboli a mis la main sur une importante quantité de nitrate de potassium venue du Sénégal à bord d'un car.

Pour tromper la vigilance des douaniers, l'intéressé a déclaré de la farine de blé. Après vérification, les agents ont découvert 80 sacs de nitrate de potassium de 25 kg chacun soit un poids total de 2.000 kg, d'origine Jordanienne.

## Brigade Mobile d'Intervention de Kayes Haro sur la fraude sauvage



Au cours du premier semestre 2023, la Brigade Mobile d'Intervention de Kayes a pleinement joué son rôle dans le cadre de la lutte contre la contrebande, notamment sur les flancs mauritaniens et sénégalais.

Les saisies opérées sur cette période portent essentiellement sur les produits alimentaires importés en contrebande sur le versant sénégalais (notamment sur le fleuve) et mauritanien. Il s'agit du sucre, de riz, de farine et d'huile végétale.

Les quantités saisies sont de 28 tonnes de riz, 37 tonnes de farine, 6 tonnes de sucre et 40 bidons d'huile végétale. Il faut rappeler que la protection et l'assainissement de l'environnement économique licite est l'une des missions régaliennes de l'Administration des Douanes.

## Section Recherches et Interventions Saisie de sucre en contrebande

Ce 15 juillet 2023, une patrouille de la Section Recherches de Kayes a saisi un camion transportant 700 sacs de sucre, soit 35 Tonnes, en provenance de la Mauritanie. Ce camion aurait franchi la frontière en empruntant les pistes du versant mauritanien non couvertes par le service.

D'après l'inspecteur des douanes, Moctar DICKO, Chef de la section Recherches et Interventions de Kayes, cette saisie ne représente que le pan visible d'une contrebande que le service n'arrive pas combattre efficacement à cause de la modicité des moyens humains et matériels disponibles au regard de l'étendue du territoire à surveiller.



**DIRECTION REGIONALE DE SIKASSO**

**12 Kg de cannabis saisis à Hérémakono**



**Attaher Ag BAZET**  
Directeur régional de Sikasso

Le 13 juillet 2023, le bureau secondaire de Heremakono a saisi 14 boules de cannabis pesant au total 12 kg à bord d'un car de transport de personnes Vimatriculé au Mali en provenance de Bobo Dioulasso (BF). Le passager propriétaire des produits saisis a été arrêté et présenté aux autorités judiciaires compétentes.



**Syndicat**

**Syndicaliste de première heure !**



**Mme Cisse AISSATA FOFANA**  
dite SARAN  
INSPECTEUR DES DOUANES  
Mle 932-945

- Membre du Bureau syndicale de la Douane comme secrétaire à l'organisation (15 ans);
- Membre du Bureau syndicale de l'UNTM et du Bureau SYNTADE;
- Membre de l'Association des Femmes douanières et Épouses de Douaniers en qualité de Secrétaire à l'Organisation;
- Secrétaire à la Direction Régionale des Douanes de Bamako (12 ans);
- Bureau 200;
- Bureau de Faladie (Magasin);
- BMI de Wéléssebouougou;
- Bureau de Kati (3 ans) – Brigade de Kati (5 ans);
- Direction du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude [ actuellement ] .



# COMMISSIONNAIRE AGRÉÉ EN DOUANE MANUTENTION - CONSIGNATION

- PRIX AFRICAIN DU MEILLEUR MANAGER DU SECTEUR DU TRANSIT
- PRIX AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT - AFRIQUE CÉLÈBRE SES HÉROS

# DIABALY TRANSIT Sarl

*rapidité  
fidélité  
confiance*

Imm. Diabaly Transit Banankabougou à 100 m de la cours Suprême  
Tél.: +223 20 20 21 25 - E-mail : [diabalytransit@yahoo.fr](mailto:diabalytransit@yahoo.fr) - [info@diabalytransit.com](mailto:info@diabalytransit.com)  
site web : [diabalytransit.com](http://diabalytransit.com)



# ENGAGÉE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE COMMERCE ILLICITE DU TABAC

Depuis plusieurs années, la SONATAM, en partenariat avec les services de répression, de contrôle et de statistique, est au front de la lutte contre la fraude. Les efforts ont porté leurs fruits, de sorte que, depuis 2015, les indicateurs de fraude au Mali enregistrent des niveaux historiquement bas passant de 15% en 2014 à 3% en 2022.

**LES EFFORTS DE LA SONATAM SONT CONJUGUÉS AVEC CEUX DE LA DOUANE, DE LA POLICE, DE LA GENDARMERIE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA CONCURRENCE ET DE L'INSTAT.**

**LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA SONATAM ET CERTAINES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES A RENFORCÉ D'AVANTAGE LA LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC QUI EST L'UNE DES SOURCES DE FINANCEMENT DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE.**

La SONATAM, société clé dans le développement socio-économique du Mali, a prouvé son engagement sans faille dans la lutte contre la contrebande et le commerce illicite, tant au niveau national que régional. Cet engagement, fondé sur un partenariat solide et une collaboration exemplaire avec différentes institutions, s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Protocole de l'OMS contre le commerce illicite du tabac.

Grâce à l'accord signé entre la SONATAM et L'Institut National de la Statistique (INSTAT) mais également avec certains instituts de statistiques de l'Afrique de l'Ouest, nous avons amélioré notre capacité à estimer le taux de la fraude dans la sous-région, une étape cruciale pour le renforcement de la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac. Aujourd'hui nous sommes à même de dire que le taux de contrebande est en baisse en se fondant sur les indicateurs chiffrés.

Les conséquences de la fraude sont multiples et désastreuses puisqu'elle prive l'État de ses recettes, compromet les emplois existants, empêche la création de nouveaux emplois, nuit à la réputation de l'entreprise, met en danger la santé des consommateurs, alimente la criminalité et finance le terrorisme.

Aussi, la mise en place de la solution électronique de contrôle, de suivi de la traçabilité des produits du tabac fabriqués ou importés au Mali, en conformité avec le Protocole de la CCLAT\* l'OMS pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac, est une étape significative dans notre démarche. Cette solution facilite le contrôle du commerce licite et permet une meilleure gestion des risques liés aux produits illicites.



Cérémonie d'incinération de cigarettes de contrebande à Illi. Photo SONATAM

Toutefois, notre travail n'est pas terminé. Pour une efficacité maximale, nous devons continuer de renforcer le contrôle et les sanctions pénales pour les infractions liées au commerce illicite de tabac. Il est également impératif d'adopter une approche globale et inclusive sur le plan des règles, des ressources et des procédures utilisées pour la transposition du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac de l'OMS dans la législation nationale.

\*CCLAT : Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

DES ACTIONS DE SENSIBILISATIONS  
AUPRÈS DES AUTORITÉS NATIONALES ET  
RÉGIONALES.

ENSEMBLE, NOUS POUVONS !



Campagne STOP À LA FRAUDE en partenariat avec le DNCC Photo SONATAM

La SONATAM continue de travailler avec ses partenaires nationaux et internationaux pour éradiquer le commerce illégitime des produits du tabac au Mali et dans la sous-région rendant ainsi notre espace plus sûr.



# Resolute

Nous sommes une société aurifère de confiance et responsable, guidée par l'excellence afin de créer de la valeur pour nos actionnaires et les communautés dans lesquelles nous opérons.

Nos valeurs sont les qualités sur lesquelles la marque RESOLUTE est fondée, et qui définissent le type d'organisation que nous aspirons à être.

*Ces valeurs s'appliquent à tous les domaines de notre entreprise et caractérisent la manière dont nous agissons avec les personnes extérieures à notre organisation ainsi qu'avec nos collègues.*



## Respect

Nous nous respectons les uns les autres et nous respectons les pays et les communautés dans lesquels nous opérons.



## Responsabilité

Nous assumons nos actions et respectons nos engagements.



## Intégrité

Nous sommes éthiques, ouverts et honnêtes.



## Durabilité

Santé, sécurité et environnement sont nos priorités et nous opérons de manière responsable pour gérer les risques et les opportunités



## Autonomisation

Nous fixons des objectifs ambitieux, promovons la performance et encourageons nos équipes à générer de nouvelles idées.



## **PLUS DE KILOMÈTRES PLUS DE PROTECTION**

Où que vous alliez, nos carburants Shell FuelSave vous emmènent toujours plus loin.  
Faites plus d'économies en utilisant le bon carburant, conçu pour durer plus longtemps et réduire ainsi vos dépenses !



**GO WELL**